

Délibération n° 52/2020Nomenclature ACTE :  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt, le **lundi 28 septembre** à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Nicolas CHEVALLIER

Date de la convocation :  
17 septembre 2020

**MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (D.O.C.O.B.) NATURA 2000 POUR LE SITE FR 8302021 « GITES DE HERRISSON » - 2021**

Date d'affichage :

Par délibération en date du 28 septembre, le Conseil Municipal représenté par Madame le Maire, a décidé de renouveler sa candidature pour être structure porteuse du site Natura 2000 « Gîtes de Hérisson ».

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

Afin d'effectuer les demandes de subventions, il est nécessaire de valider le plan de financement suivant pour l'année 2021 :

Dépenses		Recettes	
	11 000 €	Etat :	11 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>11 000 €</b>		<b>11 000 €</b>

Les actions prévues sont les suivantes :

- L'animation générale du programme par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier,
- Le suivi annuel des colonies de chauves-souris par Chauves-souris Auvergne.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté et autorise Madame le Maire à solliciter auprès de l'Etat l'octroi des subventions permettant la rétribution de l'animation liée au D.O.C.O.B. du site Natura 2000 n° FR 8302021 « Gîtes de Hérisson » pour 2021.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 29 septembre 2020  
Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

